



Succession de ma mère depuis 17 ans

Par **Christine248**, le **26/06/2013** à **13:59**

BonjourrrrrMa mère est décédée en novembre 1996. Le notaire a qui j'avais demandé d'ouvrir la succession a mis un an pour faire l'évaluation des biens. Pendant ce temps mon beau-père a vidé la maison. A tout saccagé pour faire d'évaluer le bien. Je vous passe la suite. rrrrrMauvaise relation avec le notaire qui s'est moqué de moi. Assignation au tribunal et j'en passe. J'ai perdu tout ce que pouvais perdre. Entente entre l'avocat et le notaire. Mafia organisée dans l'Indre. rrrrrLe notaire de la succession de ma mère m'a envoyé un courrier en septembre 2011 me précisant que la succession avait été publiée aux hypothèques. rrrrrPlusieurs demandes aux hypothèques en octobre 2011, décembre 2011, juin 2012 et une démarche récente aux hypothèques de Châteauroux me prouvent le contraire. J'attends le dernier acte que j'ai demandé et que je vais recevoir sous 10 jours. Je sais d'ores et déjà que rien n'a été fait rrrrrQue dois-je faire contre ce notaire indélicat qui vient de reprendre l'étude d'un notaire encore plus véreux que lui ?rrrrMerci de me conseiller. rrrrrChristine 248

Par **tom1818**, le **29/06/2013** à **07:21**

BONJOUR CHRISTINE rnCONTACTE UNE ASSO DE CONSOMATEUR rnET MONTE LE DOSSIER AVEC PLUSIEURS PERSONNES QUI ONT LES MEMES PROBLEMES AVEC LE MÊME NOTAIRE rnDONNE LES INFORMATIONS A LA PRESSE LOCALE rnA UN JOURNALISTE rnET PASSE UNE PETITE ANNONCE DANS LA PRESSE LOCALE OU SIEGE LE NOTAIRE POUR RENCONTRER LES PERSONNES QUI ON DES PROBLEMES AVEC CE NOTAIRE rnLA PRESSE FAIT TRES PEUR AU NOTAIRE ET QU AVOCATrnC'EST UN PETIT CONSEILrnAMICALEMENT ET SOUTIEN rnTON

Par **chaber**, le **29/06/2013** à **08:17**

bonjour Tom1818
Veillez éviter de rédiger votre texte en majuscules. La lecture en est pénible

Par **tom1818**, le **29/06/2013** à **09:18**

Bonjour Christine
Contacte une asso de consommateur et monte le dossier avec plusieurs personnes qui ont les mêmes problèmes avec le même notaire
donne les informations à la presse locale
à un journaliste et passe une petite annonce dans la presse locale ou siège le notaire pour rencontrer les personnes qui ont des problèmes avec ce notaire
la presse fait très peur aux notaires qu'aux avocats
c'est un petit conseil
Amicalement et soutien
Tom

Par **amajuris**, le **29/06/2013** à **09:56**

bjr,
la déclaration de succession doit être faite au trésor public dans les 6 mois qui suivent le décès.
déclaration qui peut être faite par les héritiers.
le notaire est juste nécessaire pour faire les mutations immobilières consécutives au décès.
vous pouvez vous même faire une demande au fichier immobilier des hypothèques pour vérifier si les mutations sont faites.
vous pouvez voir en mairie le cadastre et connaître les propriétaires de vos parcelles.
si vous n'êtes pas satisfait de votre notaire, vous pouvez en changer.
vous pouvez faire un courrier à la chambre départementale des notaires ainsi qu'au procureur de la république qui a dans ses missions le contrôle des études notariales.
vous ne dites qui a été assigné au tribunal et son résultat.
quand une personne accuse les notaires et les avocats, généralement cela me laisse perplexe et ce n'est pas avec un message de 20 lignes qu'on peut résumer une affaire qui dure depuis 17 ans.
cdt